

**Dossier**

**Anton Anghel**

EXILÉ DE ROUMANIE, UN HOMME JEÛNE DEPUIS DIX JOURS

# La grève de la faim d'Anton Angel: une lutte qui se poursuit

■ C'est aujourd'hui, pour Anton Angel, 34 ans, le dixième jour de grève de la faim devant le consulat général de Roumanie, rue de la Montagne. Son but: amener les autorités de Bucarest à donner suite aux démarches qu'il poursuit depuis trois ans en vue de faire venir au Canada les deux frères de sa femme et leur famille. La chaleur torride des derniers jours n'a pas eu raison de sa détermination. M. Angel poursuit son jeûne, en se contentant de thé sucré. «Autrement je serais incapable de venir jusqu'ici tous les jours», confie-t-il à LA PRESSE.

LILY TASSO

Il avait entrepris une première grève de la faim dans le même but, en janvier 1980. Mais avec une température de moins 30 Celsius, comment tenir le coup longtemps? «Je ne veux pas faire une grève de la faim à l'irlandaise. Si, le 29 juillet, les autorités roumaines restent insensibles à ma demande, je cesserai de jeûner, mais je vlandrai chaque semaine me couper les veines ici même pour répandre mon sang sur leur chemin», promet le gréviste.

Mais il espère obtenir gain de cause avant d'en arriver là. Un jeûne de 12 jours, Place du Trocadéro à Paris, il y a quatre ans, a valu à sa femme, Titica, un passeport pour quitter la Roumanie avec leur fils, né après son départ.



Photo LA PRESSE, Pierre McCann

Anton Angel, en face du consulat général de Roumanie.

«Quelques lignes dans le Figaro ont suffi pour produire le miracle», dit-il.

## Incroyable odyssée

Rien que fils de colonel de la Sécurité, le KGB roumain, Anton Angel, un paisible graveur sur marbre, a préféré renoncer à vivre dans son pays natal, plutôt que d'être obligé de mentir constamment en approuvant une politique qu'il désavoue. Il tente de fuir une première fois par la Mer Noire sur un canot pneumatique, avec sa femme enceinte, en faisant pour éviter d'être repéré

parents ainsi que le petit Félix qui demeurerait chez eux.

Anton est toujours déterminé à fuir, mais seul cette fois, sa femme étant de nouveau enceinte. Il choisit le Danube au lieu de la Mer Noire et la nage plutôt qu'un bateau, transportant ses vêtements et ses papiers de libération de la prison dans un sac en plastique. Mais sans passeport.

De la Yougoslavie, il passe en Italie avec mille péripéties et demande le statut de réfugié. Il sollicite la permission de faire la grève de la faim pour appuyer les démarches qu'effectue sa femme en vue de le rejoindre. On la lui refuse et il passe clandestinement en France, pays de liberté dont il parle couramment la langue. On sait la suite...

En le rejoignant, Titica lui présente leur bébé âgé de quatre mois et prénommé Félix, comme le premier. Ils passent un an en France avant de se rendre en Autriche, puis au Canada.

Anton a pris sur lui d'affronter les autorités roumaines pour que Titica, qui est sortie légalement de son pays, puisse y retourner afin de s'occuper de la tombe de leur fils. Du reste, il se sent responsables de ses beaux-frères, Mircea et Marian Servan, âgés respectivement de 26 et 24 ans, de leurs femmes et de la fille de Mircea, âgée de trois ans, sa femme leur ayant valu un très énorme

par le radar. Mais un bateau roumain les découvre deux jours plus tard et les voilà en prison. Lui pour deux ans, elle pour un an. La naissance de leur fils, Félix, n'abrége pas sa peine.

Six semaines après sa libération, M. Angel projette une nouvelle tentative et se confie à un ami en qui il avait confiance pour avoir partagé avec lui cellule et négots de cigarette en prison. Dénoncé par lui, il se retrouve derrière les barreaux, sa femme aussi. Ils sont graciés après le tremblement de terre de 1977. Toutefois, le sergent...

# Il jeûne depuis neuf jours pour obtenir la libération de membres de sa famille

Depuis maintenant neuf jours, un Roumain de 34 ans, M. Anghel Anton poursuit une grève de la faim en face du Consulat de Roumanie à Montréal. Son but: obtenir que les autorités roumaines permettent à ses deux frères et à sa belle-soeur de le rejoindre à Montréal.

M. Anton est maintenant à Montréal depuis trois ans et depuis ce temps il a fait des pieds et des mains pour obtenir la réunification de sa famille. «Au Consulat, on m'a dit qu'on n'a

Jacques Savaria

plus mon dossier, que le fonctionnaire qui s'occupait de mon affaire n'est plus en poste.»

M. Anton n'en est

pas à ses premiers dé-mêlés avec les autorités de son pays qu'il a fui pour des raisons politiques. Il lui a fallu d'abord s'enfuir, puis sé-journer dans plusieurs pays d'Europe, puis lut-ter pour obtenir que sa femme et son enfant puissent réussir à venir le rejoindre ici.

Ainsi c'est sa deuxiè-me grève de la faim, la première avait été faite en France pour que sa femme puisse le rejoind-re. La grève qu'il pour-suit actuellement n'en est toutefois pas une à l'irlandaise, puisqu'il s'alimente de thé et sur-

tout elle ne semble pas être aussi fructueuse que la première.

## De nouveaux moyens de pression

Si d'ici au 29 juillet, la grève de la faim n'a pas encore donné de ré-sultat, M. Anton se pro-pose d'adopter des moyens de pression plus spectaculaires pour sensibiliser la po-pulation.

Pour le moment en tous cas, M. Anton nous dit qu'il est en bonne santé même s'il confes-se se sentir faible.



GREVE DE LA FAÏM - UNIQUE  
MOYEN DE SORTIR MA FAMILLE DE  
ROUMANIE : PAYS RUINÉ PAR SA MAJESTÉ  
CEAUSESCU IER, ROI COMMUNISTE

Photo Le Journal - Normand JONICOEUR

M. Anghel Anton, un Roumain de 34 ans qui fait une grève de la faim depuis neuf jours devant le Consulat de Roumanie dans le but d'obtenir la libération de ses deux frères et de sa belle-soeur.

# One-man hunger strike aims to free in-laws from Romania

Angel Anton, 34, has been on a hunger strike since July 12 — in the midst of a record heat wave.

In those nine days, he has eaten only a few spoonfuls of sugar in water as he waits for somebody to tell him his two brothers-in-law in Bucharest, Romania — Marian Serbah, 24, and Mihalache Serbah, 26 — can come to Canada.

Every morning at 9 o'clock, he sets up an armchair in front of the old Mount Royal mansion which houses the city's Romanian consulate and puts out a sign which says:

"Hunger strike — the only way to get my family out of Romania, a country ruined by His Majesty (President Nicolae) Ceausescu I, Communist king."

At 5 p.m., a friend takes him home to the suburb where he and his wife manage a grocery store. Montreal police made the suggestion he starve in front of the consulate only during business hours.

"After the first three or four days I started getting headaches and stomach cramps," Anton said. "Then there were these feelings of nausea. After seven days, I started feeling faint or dizzy when I move too quickly."

This is Anton's third hunger strike.

The first one was in Paris in 1978, where Anton had gone after fleeing Romania via Yugoslavia and Italy. After a nine-day fast before the Romanian embassy in the French capital, his wife and infant son were allowed to join him.

From France, the family went first to a refugee camp in Austria and then to Montreal in April, 1979. That was when Anton started trying to have his in-laws join him.

His mother-in-law arrived in 1980 but, when the paperwork for his brothers-in-law began to seem hopeless, he tried to stage an outdoor fast in February 1981. He toughed it three days in 30-below weather before giving up.

Anton figures he has spent several hundred dollars, much of it in long-distance telephone calls and trips to Ottawa to fill out forms. One diplomat suggested he give up or he could make problems for his brothers-in-law with Romanian authorities.



Anton sits with placard in front of Romania's consulate.

"It's Kafkaesque, the whole process of trying to emigrate from a country like Romania," Anton said. "In fact, living there is Kafkaesque."

What finally tipped the scales toward another strike was when Anton went to the consulate — only to be told, after three years of work, that the official handling his request had left Canada and the process would have to start all over again.

"But I don't want to die like an Irishman," Anton said, referring to the Irish Republic. "My members who died dur... ally-motivat-

ed hunger strikes in prisons in Northern Ireland. "I want results."

And if the Romanian government does not cave in soon, Anton plans to send some of his own blood back to Count Dracula's homeland by way of the consulate.

In the meantime, he is drawing interest and support from neighbors and pedestrians. A lady who lives near the consulate keeps asking whether he has seen her pet poodle which has disappeared.

"After all," she says, "you've been sitting here all day with nothing to do."

Gazette, Todd Church

Canadian Press

# 18 jours de jeûne pour Anghel; une discussion sans résultat avec l'ambassadeur de Roumanie

■ Voilà dix-huit jours qu'Anton Anghel jeûne devant le consulat général de Roumanie, tout en haut de la rue de la Montagne. Sans résultat.

Il espérait par ce geste obtenir des autorités de Bucarest qu'elles laissent partir ses deux beaux-frères et leurs familles afin que tous soient réunis à Montréal.

## LILY TASSO

La rue se terminant en cul-de-sac, peu de passants sont témoins de son sacrifice. Ils n'ont donc pas l'occasion de voir la pancarte revendicatrice devant laquelle il est assis, et qui se lit: «La Roumanie garde en otage ma famille. Qu'elle la relâche!»

De passage à Montréal vendredi dernier, l'ambassadeur de Roumanie au Canada, M. Barbu Popescu, a invité M. Anghel dans les salons du consulat en vue de lui parler. «Il m'a conseillé 'fraternellement' de demander au gouverneur général du Canada d'intervenir en faveur de ma famille. Je lui ai dit que c'était à la Roumanie de donner le visa de sortie», rapporte le jeûneur, M. Anghel a rappelé ensuite à M. Popescu que trois années de démarches auprès de Bucarest n'avaient rien donné. «L'ambassadeur m'a dit de faire d'abord une demande pour

être gracié, car j'ai un casier judiciaire, ayant été emprisonné deux fois à la suite de tentatives pour fuir la Roumanie. Il m'a suggéré ensuite de promettre de ne pas faire d'action hostile à la République socialiste de Roumanie», raconte M. Anghel. Il est convaincu que tout cela n'a d'au-

tre but que de faire trainer les choses...

Pour en savoir davantage, LA PRESSE est entrée au consulat général de Roumanie où la seule personne présente, à trois heures et demie de l'après-midi, était M. Ion Pârgaru, vice-consul et attaché commercial adjoint.



Anton Anghel

Photo La PRESSE, Pierre McCann

N'étant pas au courant de l'affaire, il a suggéré d'appeler M. Gheorghe Baltac, le consul général de son pays à Ottawa, mais, absent de son bureau, celui-ci n'était attendu que le lendemain matin.

Affablé par le jeûneur, car il n'absorbe que du thé sucré depuis trois semaines, M. Anghel est déterminé à aller jusqu'au bout pour arriver à ses fins, c'est-à-dire, si le jeûne ne donne aucun résultat, s'ouvrir les veines avec une lame de rasoir pour répandre son sang devant le consulat. «Si je suis mis hors de combat, ma femme viendra prendre ma place, puis ma belle-mère, jusqu'à ce que nous obtenions que la famille soit réunie», dit-il.

Mais avant d'en arriver là, Anton Anghel espère que l'interview qu'il a accordée à Radio Europe Libre, via New York, retransmise à Munich pour être diffusée aujourd'hui en Roumanie, se révélera un moyen de pression efficace auprès des autorités de Bucarest. Il espère aussi que de nombreux Canadiens, émus par sa triste histoire, appelleront le Consulat général de la République socialiste de Roumanie — (514) 842-1779 ou 842-1770 — pour demander la libération de ses beaux-frères Mircea et Marian Servan, de Bucarest, et leurs familles.

# Anton Anghel n'aura pas jeûné et versé son sang en vain

Depuis que Marian Servan est arrivé de Roumanie, samedi dernier, sa mère Ecaterina Speva et sa soeur Titica Anghel se disputent la joie de l'héberger. C'est l'euphorie dans les deux foyers, car la venue au Canada du plus jeune des deux frères Servan fait espérer que le reste de la famille pourra suivre. Elle prouve surtout à Anton, le mari de Titica, qu'il n'a pas jeûné 18 jours devant le consulat général de Roumanie et versé son sang en vain.

## ILY TASSO

On se souviendra que, dans un geste spectaculaire, M. Anghel s'était ouvert les veines sur le perron du consulat roumain, le 29 août dernier, en vue d'échapper aux autorités de son pays d'origine et les amener à permettre aux frères de sa femme de venir les rejoindre au Canada, avec leur famille.

Dans ses éditions des 21, 29 et 30 août, LA PRESSE a largement fait écho aux gestes désespérés d'Anton Anghel pour sensibiliser les gens, particulièrement ceux qui pouvaient faire changer les choses. Ces articles et autres reportages dans les médias d'information semblent avoir amorcé un dénouement heureux.

## Les choses

## commencent

## à bouger

Le lendemain du jour où Anton

s'ouvrait les veines, son beau-frère Mircea, à qui il téléphonait à Bucarest, lui confiait qu'il avait été appelé d'urgence au service des passeports où on lui a dit: «Dis à ton beau-frère de cesser ce qu'il fait, vous aurez vos visas». Sans toutefois préciser quand. Les frères, pâtisseries tous les deux, étaient loin d'être tranquilles. Ils avaient vu que des officiers de police étaient allés se renseigner à leur sujet, à leur lieu de travail.

Néanmoins, Mircea Servan, âgé de 26 ans, a entrepris sans tarder de présenter une quatrième fois son dossier, celui de sa femme Florica et celui de leur fille de trois ans, Ruxandra, en vue d'obtenir passeports et visas de sortie. Le prix d'un passeport pour un départ définitif est de 1,000 lei auquel il faut ajouter plus de 100 lei pour le visa, l'équivalent de trois semaines de salaire.

Quant à Marian, il a été convoqué, lui aussi, mais un autre jour. Comme il avait déjà fait une demande pour un visa de touriste, on le lui a accordé avec un passeport pour le tiers du prix que paiera son frère. Il a donc pu venir le premier. Sans sa femme Mariana, cependant, pour qui il doit entreprendre des démarches à partir du Canada. Il semble qu'elle n'aurait pas pu obtenir un visa de touriste en même temps que lui et doit attendre l'autorisation de quitter définitivement la Roumanie. Il lui a téléphoné en arrivant à Montréal.



Photo Jean Goupil, LA PRESSE  
La joie des retrouvailles se lit sur les visages de Marian Servan et sa soeur Titica Anghel, photographiés à LA PRESSE, au cours de l'interview.

réel et ils pleuraient tous les deux au téléphone, car c'est la première fois qu'ils se quittent», raconte Titica qui a servi d'interprète à son frère unilingue.

Quand Mariana, qui est comptable reviseur et francophone, arrivera, Marian pourra communiquer plus facilement avec les gens d'ici... en attendant d'apprendre le français. Titica souligne qu'il s'est senti très seul durant l'escale de Zurich et très embarrassé à son arrivée à Mirabel lorsque les douaniers lui ont demandé s'il transportait des plantes dans ces bagages. «Il était devenu tout rouge parce qu'il ne comprenait pas ce qu'on lui disait et eux s'acharnaient à l'interroger. Ils ont fini

par appeler mon mari au micro pour leur servir d'interprète», rapporte Titica.

Mais tout cela est oublié. D'autant que les Anghel qui avaient envoyé le mois dernier un télégramme au secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, ont reçu une lettre encourageante de M. Mark MacGuigan. Aussi l'heure est-elle aux réjouissances, qu'on répétera aux prochaines retrouvailles. Marian a promis aux siens de les régaler d'éclairs au chocolat, son cheval de bataille. Sa mère et sa soeur qui ont travaillé des heures interminables pour payer son voyage, et son beau-frère, un homme «bon» et même «exceptionnel», selon lui, méritent bien ces gâteries.

# ARMÉS DE GRENADES

## deux voleurs raflent les recettes de La Baie

Deux suspects ont commis un vol spectaculaire, hier matin, en plein cœur du centre-ville de Montréal. Armés de grenades, ils ont fait main basse sur un butin évalué à environ 360,000 dollars, dont le tiers en argent comptant.

Michel Rousseau

**\$360,000**



Photo Normand JOLICOEUR

Un policier dépose une grenade dans le baril de métal pour la faire exploser.

le magasin et le secteur dans un rayon d'environ cent mètres.

Des membres du groupe technique de la police de la CUM ont été dépêchés sur les lieux pour désamorcer les grenades.

Avec de multiples précautions, les agents ont retirés les grenades du magasin pour les déposer dans un contenant de métal.

Quelques instants plus tard, on a confirmé qu'elles n'étaient pas amorcées.

Une personne, qui correspondait au signalement d'un des suspects, a été arrêtée près du lieu du vol.

Après un interroga-

toire, les policiers ont relâché l'individu, qui n'avait rien à voir avec le crime commis hier matin.

Quant aux voleurs, ils

étaient toujours au large en fin de journée.

D'après la police, leur butin se compose d'environ 120,000 dollars en argent comptant et de

240,000 dollars en chèques et reçus de cartes de crédit.

Aucun coup de feu n'a été tiré lors du vol et personne n'a été blessé.

voulaient les prendre en chasse.

Une deuxième grenade a été déposée à l'extérieur près de l'entrée du magasin.

Puis, les suspects se sont dirigés vers le sud où ils sont montés dans un véhicule.

Dans les minutes qui ont suivies, les agents de la Wells Fargo ont

pris les suspects en chasse à bord de leur camion blindé.

Toutefois, ils devaient perdre la trace des fuyards quelques minutes plus tard.

Pendant ce temps, les policiers arrivaient sur les lieux du vol.

Devant le danger que représentait les grenades, ils ont fait évacuer



Photo Normand JOLICOEUR

camion blindé de la Wells Fargo visé par le vol spectaculaire d'hier.

# ROUMAIN

# ACCUSÉ

# DU VOL À

# LA BAIE

Un individu d'origine roumaine a été inculpé, hier, du vol à main armée de plusieurs milliers de dollars perpétré à l'aide de grenades en fin de semaine au magasin La Baie de la rue Sainte-Catherine.

---

*Michel Auger*

---

Anton Anghel, 37 ans, domicilié rue Victoria, a nié sa culpabilité lors de sa comparution devant le juge Bernard Grenier de la Cour des sessions de la paix.

Le tribunal décidera aujourd'hui si Anghel peut recouvrer la liberté en attendant son procès.

Le suspect qui était inconnu des policiers a été appréhendé lundi peu après que les détectives de la section des vols qualifiés de la CUM eurent trouvé une somme de \$80.000 ainsi que de nombreuses armes à feu cachées dans son appartement.

Les sergents-détectives Raymond Campeau et André Koury ont aussi trouvé une grenade de même que les deux revolvers appartenant aux convoyeurs d'argent qui avaient été récupérés par les bandits lors du vol commis samedi matin.

Les enquêteurs ont aussi découvert deux sacs à ordures qui contenaient des chèques et des factures de cartes de crédit qui faisaient



CA 3



En juillet 82, Anton Anghel, avait jeûné pendant près de trois semaines et s'était ouvert les veines devant le consulat général de la Roumanie à Montréal, pour faire entrer au pays les frères de sa femme. Il avait finalement obtenu gain de cause.

CONNU POUR SA GRÈVE DE LA FAIM

# Anton Anghel accusé du vol de \$317 000 de la Well's Fargo

■ Anton Anghel, 37 ans, arrêté à la suite du spectaculaire vol à la grenade de la Well's Fargo au magasin La Baie, en fin de semaine dernière, a déjà fait la manchette il y a trois ans quand il avait fait une grève de la faim durant dix-huit jours et s'était même tailladé les veines pour forcer la Roumanie à laisser sa famille entrer au Canada.

## ANDRÉ CÉDILOT et JOYCE NAPIER

Fils d'un colonel du service de renseignement et de sécurité roumain, Anghel, qui a été naturalisé Canadien il y a un an, a comparu, hier, en Cour des sessions, sous six chefs d'accusation de complot, de vol, de recel et de possession d'armes relativement au braquage de deux agents de la Well's Fargo qui avaient été délestés d'une somme de \$317 000.

Le juge Bernard Grenier, qui présidait les comparutions, a fixé son enquête avant cautionnement à aujourd'hui.

Debout dans le box des accusés, Anghel, solide gaillard d'environ six pieds, est resté muet. Avant qu'il ne reprenne le chemin des cellules, son avocat, Me Gilles Doré, a toutefois fait remarquer au juge qu'il portait une plaie vive à l'arcade sourcilière gauche.

Il semble, selon les informations obtenues, qu'Anghel ait subi cette blessure dimanche soir, lorsque les policiers de la section tactique de la police de la CUM (SWAT) ont fait irruption à son logement situé au 5210 rue Victoria, dans l'Est de Montréal (Pointe-aux-Trembles).

Lors des fouilles qui ont suivi, les policiers ont découvert quelque \$80 000 en espèces dissimulés un peu partout dans le logement, ainsi que deux sacs à poubelle remplis de chèques et de coupons de transactions par cartes de crédit d'un montant total de quelque \$100 000.

On a aussi mis la main sur un revolver de fort calibre, une carabine semi-automatique M-1 à canon coupé, d'importantes quantités de munitions, des menottes, une bonbonne de gaz lacrymogène et... une grenade semblable à celles qui ont servi à commettre l'audacieux vol de la rue Sainte-Catherine.

Enfin, comble de chance, la police croit avoir récupéré les deux revolvers de calibre .38 qui avaient été dérobés aux gardiens de la Well's Fargo.

Un autre homme soupçonné d'avoir participé au hold-up est toujours recherché par les sergents-détectives André Koury et Raymond Campeau, responsables de l'enquête.

# Vol de la Well's Fargo : Anghel écope de sept ans

■ Anton Anghel, arrêté à la suite d'un spectaculaire vol à main armée au magasin La Baie en novembre dernier, a été condamné à sept ans de pénitencier hier par le juge Jean-Pierre Bonin de la Cour des sessions.

## JOYCE NAPIER

Après avoir plaidé coupable à six accusations de complot, vol, recel, et possession d'armes — notamment un revolver Magnum de calibre .357, deux autres revolvers de calibre .38, et une carabine M-1 — Anghel, 37 ans, qui était détenu depuis son arrestation, a repris le chemin des cellules.

L'avocat de l'accusé, Me Ro-

nald Schachter, a souligné au juge Bonin, avant qu'il ne rende sa sentence, que son client était déprimé au moment du vol parce qu'il venait de divorcer. L'accusé, a-t-il soutenu, avait perdu son emploi et s'était laissé embarquer dans cette affaire. Anghel, un graveur de marbre d'origine roumaine, n'avait pas de casier judiciaire et pouvait donc jouir d'une certaine clémence de la part du tribunal.

Me Schachter et le procureur de la Couronne, Me Mario Dufresne ont tous deux suggéré au juge d'imposer une sentence de sept ans.

Anghel, qui est arrivé au Canada il y a six ans, avait fait la manchette des journaux voilà

trois ans lorsqu'il avait fait une grève de la faim pendant 18 jours. Il s'était même coupé les veines pour forcer les autorités roumaines à laisser sa famille entrer au Canada.

On sait que le jour de son arrestation le 24 novembre, les agents de la section tactique de la police de la Communauté Urbaine de Montréal, ont fait irruption dans son appartement du 5210 de la rue Victoria dans l'est de la métropole. Là, les policiers ont découvert \$80 000 en espèces ainsi que deux sacs remplis de chèques et de reçus de cartes de crédit. Au total, les agents ont récupéré quelque \$100 000.

Le jour du vol, Anghel et un

complice ont accosté deux convoyeurs de la Well's Fargo au rez-de-chaussée de La Baie rue Sainte-Catherine, pour leur voler les sacs d'argent qu'ils transportaient.

Les deux hommes sont sortis rapidement du magasin à rayons en laissant derrière eux des grenades à main dans l'embrasure des portes donnant sur les rues Sainte-Catherine et de Maisonneuve. On a su par la suite, que ces grenades, qui ont entraîné une évacuation partielle du magasin à rayons, n'étaient que des imitations.

Une fois sur le boulevard Dorchester, les deux hommes sont montés à bord d'une voiture où les attendait un troisième complice.

Un passant a noté le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule à bord duquel les trois malfaiteurs ont pris la fuite, un indice qui a permis aux policiers d'arrêter Anghel.

# CONDAMNÉ POUR LE VOL À LA GRENADE AU MAGASIN LA BAIE

(R.M.) — Anghel Voghel a avoué hier avoir commis le spectaculaire vol de \$317,000, à l'aide de fausses grenades, au magasin La Baie du centre-ville de Montréal.

Le juge Jean-Pierre Bonin a condamné le citoyen d'origine roumaine, âgé de 37 ans, à une peine de sept ans de pénitencier.

Le 23 novembre dernier, Anghel avait braqué deux gardiens de la firme (de transport d'argent) Well's Fargo, à La Baie, et leur avait subtilisé les sacs qu'ils transportaient.

Anghel et un complice déposaient alors sur le plancher des objets ressemblant à des grenades et prenaient la fuite.

## \$80 000

Des \$317,000 volés, la police a récupéré bientôt \$80,000 en argent comptant et pour \$100,000 de chèques et de coupons de transactions à l'aide de cartes de crédit La Baie.

La police y retrouvait

également un arsenal important d'armes à feu, dont les deux revolver .38 des gardiens de la Well's Fargo et des fausses grenades du même nature que celles laissées au magasin.

L'avocat d'Anghel, Ron Schachter, a plaidé hier que son client était fortement déprimé à la

suite de son divorce. qu'il avait été entraîné par deux copains (tou-

jours recherchés) et que c'était sa première offense.

# le journal de montreal

Le no 1 des quotidiens français d'Amérique

LES DE LA MADEIRA 51 10 ED 1990 60¢  
VOL XXV/NO 318/112 PAGES MONTREAL MARDI 2 MAI 1990

Les ravisseurs  
voulent  
5 MILLIONS



# COMLOT POUR ENLEVER LE FILS BRONFMAN



PHOTO CP

Stephen et Charles Bronfman, en 1986.

## Présumé complot pour enlever le fils Bronfman

d'après la Presse Canadienne

UN HOMME d'origine roumaine, Anton Angel, 42 ans, a comparu brièvement hier au Palais de justice de Montréal relativement à un présumé complot dans le but d'enlever Stephen Bronfman, 26 ans, le fils du millionnaire Charles Bronfman.

Selon certaines informations, le suspect aurait projeté d'enlever le fils du propriétaire des Expos de Montréal et d'exiger en échange une rançon de plusieurs millions de dollars.

Anton Angel a été appréhendé lundi soir à son domicile par les policiers de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) qui avaient eu vent du complot.

Il a été accusé de conspiration pour enlèvement, une infraction passible de 25 ans de prison, et de possession d'arme prohibée, soit

une matraque.

Il sera détenu au moins jusqu'à son enquête sur cautionnement fixée à vendredi.

Deux autres personnes sont recherchées dans cette affaire.

Un porte-parole de la police, le lieutenant-détective Allen Trépanier, a déclaré que les policiers avaient découvert le complot dans le cours d'une autre enquête dont il n'a cependant pas révélé la nature.

M. Trépanier a déclaré que Stephen Bronfman était en sécurité dans un lieu qu'il n'a pas voulu dévoiler.

En ce qui concerne l'éventuelle rançon, M. Trépanier a dit qu'il n'en connaissait pas le montant exact, se contentant d'indiquer qu'il avait entendu parler de montant variant de 1 à 5 millions \$.

C'est en enquêtant sur un meurtre que des policiers de la Communauté urbaine de Montréal ont découvert récemment un complot visant l'enlèvement du fils du multimillionnaire Charles Bronfman, qu'on voulait séquestrer jusqu'au versement d'une rançon de 4 ou 5 millions de dollars.



Michel AUGER

Depuis près de deux semaines, Stephen Bronfman, 26 ans, étudiant de maîtrise en administration des affaires, est l'objet d'une étroite surveillance de la part d'une équipe d'enquêteurs privés embauchée expressément par sa famille.

Charles Bronfman est propriétaire des Expos, en plus d'être l'un des financiers les plus riches du Canada, étant l'un



GREVE DE LA FAIM - UN MOYEN DE SORTIR MA FAMILLE DE ROMANIE : PAYS RUINE PAR SA MAJESTE. CEANESCU LE ROI COMMUNISTE !!

Photo d'archives Normand CHICOTTE

Anton Anghel avait fait une grève de la faim en 1982 pour dénoncer le régime du dictateur roumain Nicholas Ceausescu.

# ILS VOULAIENT RECLAMER UNE ÉNORME RANÇON POUR LE FILS BRONFMAN

des dirigeants de l'empire des distilleries Seagram.

Hier, le présumé instigateur du projet d'enlèvement, Anton Anghel, 42 ans, s'est retrouvé en Cour du Québec, accusé d'avoir complotté le crime avec quatre autres individus.

M<sup>r</sup> Eliane Perreault, de la Couronne, a invoqué l'intérêt public pour demander au juge André Daviault, de la Chambre criminelle, qu'il ordonne la détention de l'accusé. C'est vendredi qu'Anghel reviendra devant le tribunal pour l'audition de sa demande de remise en liberté.

M<sup>r</sup> Perreault a fait sa

voir à la cour que la prévenue était sous le coup d'une libération conditionnelle qui venait d'être suspendue, vu l'arrestation pour le complot.

M<sup>r</sup> Gilles Richard, avocat d'Anghel, a choisi, au nom de son client, un procès devant juge et jury pour le crime qui aurait été commis entre le 1<sup>er</sup> février et hier.

Toute la procédure devant la cour n'aura duré que quelques minutes à peine.

L'accusé, un vêtement sport, avait les yeux quasi constamment fixés sur une femme qui semblait être sa compagne. Il n'a prononcé aucune parole, sauf un bref échange à voix basse avec son avocat.

Le complot, qui en était rendu à un stade assez avancé, selon ce que *Le Journal* a appris, devait être exécuté d'ici à quelques jours, une semaine tout au plus.

Les ravisseurs en puissance voulaient forcer le jeune Bronfman à sortir de sa voiture — une Saab — en provoquant un accident de la circulation.

Le coup devait avoir lieu dans le Vieux-Montréal, non loin d'un restaurant huppé souvent fréquenté par le jeune et surtout très riche héritier.

Anghel avait été arrêté

dans un appartement du chemin Queen Mary, lundi soir, par une équipe d'enquêteurs de la section des vols à main armée de la police de la GUM.

Depuis le début, ce dossier est piloté par le lieutenant-détective Allan Trépanier et les sergents-détectives André Chavalier et Fernand Villeneuve.

Hier, ces policiers n'étaient pas des plus loquaces sur les circon-

stances de l'affaire.

L'officier Trépanier a cependant déclaré que Stephen Bronfman était en sécurité dans un endroit non identifié.

Outre l'accusé prévenu hier au palais de justice de Montréal, quatre autres individus sont mentionnés dans l'acte d'accusation comme ayant complotté avec Anghel.

Il s'agit de Leonardo Modicamore, Réginald Charles, Dany Hébert et Therlegrand Faustin.

Tous étaient des individus plus ou moins connus des agents de la GUM.

C'est en enquêtant sur le meurtre d'un bijoutier de Rosemont, M. Mario de Jacobis, que, par hasard, les enquêteurs sont tombés sur l'affaire Bronfman.

Modicamore est actuellement détenu pour ce meurtre au premier degré. Il doit subir une enquête préliminaire sous peu.



Stephen Bronfman, la cible du projet d'enlèvement.

## Anghel fait parler de lui depuis 1982

Anton Anghel, accusé du complot d'enlèvement du fils Bronfman, a commencé à attirer l'attention des médias locaux lorsqu'il entreprit, en juillet 1982, une grève de la faim devant le consulat de Roumanie à Montréal pour faire sortir sa famille des griffes du dictateur Ceausescu.

Michel Auger

Roumain d'origine, Anghel a refait surface dans l'actualité à la suite d'un spectaculaire vol à main armée effectué avec une grenade dans un grand magasin du centre-ville, en novembre 1985.

Avec un complice, Anghel s'était emparé d'une somme de 217 000 \$ en développant deux com-

voyeurs de fonds de la compagnie Wells Fargo.

Condamné à neuf ans de prison pour ce crime, il venait à peine de sortir de prison, au début de l'année, lorsque le nouveau complot a été mis en branle.

Après sa grève devant le consulat de Roumanie à Montréal, Anghel et son ami Dorin Iancu avaient été de plusieurs manifestations anti Ceausescu.

Les deux hommes avaient été au centre d'une enquête policière autant à Montréal qu'à Toronto concernant des attentats anti communistes.

Les policiers avaient voulu relier les deux hommes à une tentative de meurtre sur l'attaché commercial roumain de Montréal et le meurtre d'un journaliste roumain de Toronto dont les écrits pro-Ceausescu avaient en-

flammé une partie de la communauté roumaine locale.

Les biens d'Anghel et de son frère criminel local se seraient fortement réduits lors de son séjour au pénitencier.

C'est d'ailleurs en prison que le complot Bronfman prend son origine, aux dires des policiers.

En fait, ce n'est pas la première fois qu'un des héritiers de la célèbre famille est victime d'un tel crime.

En 1975 à New York, Samuel Bronfman II, fils d'Edgar Bronfman, un cousin de Charles Bronfman, avait quant à lui été enlevé et séquestré durant huit jours.

Le Federal Bureau of Investigation (FBI) avait arrêté et fait condamner deux individus pour ce crime.

# Man charged in plot to kidnap a Bronfman

ALBERT NOEL  
THE GAZETTE

One man has been charged and police are hunting for three others in an alleged conspiracy to kidnap Stephen Bronfman, son of Montreal millionaire businessman Charles Bronfman.

Anton Anghel, 42, was arraigned in Quebec Court yesterday on charges of conspiracy to kidnap and possession of a prohibited weapon — a blackjack with a spring action that releases a lead ball.

He pleaded not guilty to both charges. Judge André Daviault set a bail hearing for Friday.

Anghel was clad in sneakers, a black T-shirt and sweat pants, and sported a military haircut. He stood quietly in handcuffs during the brief hearing.

Anghel was on probation at the time of his arrest. His probation was immediately suspended and he was returned to jail yesterday, the court was told. Montreal Urban Community police



Stephen  
Bronfman

PLEASE SEE BRONFMAN, PAGE A2

## BRONFMAN *Police tip off family on learning of kidnap plot*

CONTINUED FROM PAGE A1

said yesterday they had known for at least a week that Bronfman, 26, was to have been abducted for ransom.

"We knew there was a plan, but we didn't know who was organizing it," detective Lt. Allen Trépanier said. "We told the family as soon as we learned of it."

The Bronfmans have their own security guards and obtained extra protection while police conducted the investigation, he said.

Stephen Bronfman joined the Montreal Expos baseball club, which his father owns, in the mid-1980s and was involved in community affairs and promotions. He no longer holds a position with the club and for the past few years has spent most of his time in Israel.

He has served as a director of the RB Foundation, a charitable organization set up by the Bronfmans. He told a newspaper interviewer in 1987 that he had no interest in joining the Bronfman family's Seagram empire.

Anghel offered no resistance

when police arrested him Monday evening in his basement apartment on Queen Mary Rd.

Homicide detectives investigating a separate case unearthed the alleged plot to kidnap Bronfman, Trépanier said.

He would not elaborate.

*The Gazette* has learned, however, that a fifth man involved in the alleged conspiracy has been in jail since last month. He is awaiting a court hearing on a first-degree murder charge involving the shooting death of a 73-year-old Rosemont jeweller last year.

It was also learned that the would-be abductors planned to simulate a traffic accident in a residential area to kidnap Bronfman.

Trépanier said he did not know when the kidnapping was to occur.

He also could not say how much ransom money would have been demanded, "but the figures being tossed around are around 3 million or 4 million dollars."

One of Anghel's neighbors described him as a polite, well-groomed, athletic man who didn't

mix much with the other residents of the three-storey brownstone where he has lived since 1988.

She said Anghel apparently worked nights.

The woman said Anghel's only frequent visitors were a woman and a 13-year-old boy. She said the boy was Anghel's son from a marriage that ended in divorce. Anghel never had parties and rarely had male visitors, she said.

The woman said she saw men in parked cars across the street from the building all day Monday. The men turned out to be plainclothes police detectives, who along with a

SWAT team entered Anghel's apartment shortly before 7 p.m.

Stephen Bronfman isn't the first Bronfman heir to be the target of a kidnap plot.

In 1973, a \$2.3-million ransom was paid by Edgar Bronfman, Charles's brother, for the release of Edgar's son Sam.

Sam Bronfman was freed within three days. But his kidnapers were eventually acquitted after the court heard allegations that the younger Bronfman had been an accomplice in his own abduction.

ADDITIONAL REPORTING BY ALEXANDER MORRIS AND PAUL WELLS OF THE GAZETTE, AND CANADIAN PRESS

ve, qui étudie en administration, s'appretait même, dit-on, à s'en aller pour la Floride.

Il a été impossible, hier, d'obtenir les commentaires de la famille Bronfman. À la compagnie Seagram's, on disait tout ignorer tandis que les porte-parole des Expos n'ont jamais retourné nos appels. On ne répondait pas non plus au téléphone au domicile de M. Bronfman. Sa loge, au stade Olympique, était déserte hier soir, lors du match entre les Expos et les Astros.

La police soutient que les ravisseurs, s'ils avaient pu, bien entendu, mettre leur projet à exécution, auraient exigé quatre ou cinq millions \$ des Bronfman en échange de la libération de l'otage. Anghel aurait ourdi l'enlèvement avec des complices qu'il aurait connus au pénitencier de Cowansville.

En fouillant le logis d'Anghel, lundi soir, les policiers ont trouvé une matrique dont l'extrémité en acier extensible se dissimule dans le manche et jaillit sous la pression d'un ressort. C'est ce qui explique que l'on ait porté contre lui une accusation de possession d'une arme interdite.

Anghel n'en est pas à ses premiers démêlés avec la justice. En 1986, il avait été condamné à sept années de bagnes pour avoir volé la somme de 317 000 \$ à des convoyeurs de la Well's Fargo qui se trouvaient au magasin La Baie, rue Sainte-Catherine. Il était en liberté conditionnelle depuis environ deux ans.

Graveur de marbre de son métier, Anghel est arrivé au Canada en 1979, après avoir séjourné quelques années en Europe. En 1982, il avait fait une grève de la

faim pendant dix-huit jours. Il s'était même taillade les veines pour forcer les autorités de Bucarest à laisser venir à Montréal les deux frères de sa femme et leur famille. Le couple est maintenant divorcé.

Jointe à son domicile, son ancienne femme, Titica Serban, semblait consternée par les événements. Elle entretenait encore des rapports avec lui à cause de leur fils de 12 ans. Depuis sa sortie de prison, Anghel avait d'ailleurs emménagé sur le Chemin de la Reine-Marie, à proximité du domicile de son ex-femme.

Elle s'est dite quand même étonnée qu'il ait été à nouveau arrêté puisqu'il semblait sur la bonne voie, ayant commencé à jeter les bases d'un roman depuis l'automne dernier. « Il avait toujours désiré écrire un livre ou faire un film », a-t-elle dit. Il s'était aussi fait une nouvelle amie et paraissait heureux.

Selon elle, « Tony » aurait occupé deux ou trois emplois depuis sa remise en liberté. « Mais ça ne marchait jamais à son goût. Il a toujours voulu étudier, écrire un roman et faire un film », raconte Mme Serban. Mais pour cela, il faut de l'argent. C'est ce qui excitait, selon elle, qu'il ait commis le spectaculaire vol d'argent, en 1985. Il n'a jamais eu de visées politiques si ce n'est qu'il aurait affirmé, sans doute à la blague, à l'âge de 12 ans, après une fugue, avoir songé à se réfugier à Cuba pour faire la révolution. Il n'est absolument pas matérialiste, mais plutôt du genre intellectuel.

« De toute façon, depuis la mort de notre premier enfant, en 1977,



Anton Anghel photographié en 1982 alors qu'il avait fait une grève de la faim de dix-huit jours.

PHOTO: G. LE PAVAN

alors que nous étions tous deux emprisonnés en Roumanie, et avec tous les coups durs qu'il a connus depuis, il considérait que sa vie était gâchée... », a conclu la jeune femme.

## « Merci papa. Je me porte à merveille... »

### BRONFMAN

La police met au jour un complot pour enlever le fils de Charles Bronfman

man — Il est également propriétaire des Expos de Montréal — en provoquant un accident de la circulation dans le Vieux-Montréal.

L'opération, dit-on, se serait déroulée en deux temps: des inconnus à bord d'un véhicule auraient heurté l'auto de la victime pendant que des complices, profitant de l'effet de surprise, se seraient emparés du jeune Bronfman.

Anghel, aidé de deux ou trois autres individus, dont un adolescent, suivaient les sœurs et venues de Steven Bronfman et d'autres membres de la famille depuis quelques mois déjà. Ils attendaient apparemment le moment propice pour passer à l'action, mais la police leur a coupé l'herbe sous les pieds, lundi, en arrêtant Anton Anghel à son appartement du Chemin de la Reine-Marie.

Les policiers, a-t-on appris, auraient eu vent de l'attentat à la suite de l'arrestation, le 20 mars, du restaurateur Leonardo Modicamore en rapport avec le meurtre d'un marchand de pierres précieuses survenu en 1989.

La famille Bronfman avait été informée de ce qui se tramait, il y a une quinzaine de jours, par les policiers montrealais. Elle avait pris, depuis, toutes les mesures

SUZANNE COLPRON

« Merci papa, je me porte à merveille. Je ne l'oublierai jamais... »

Qui se souvient aujourd'hui de cette déclaration de Samuel Bronfman II, le fils de d'Edgar Bronfman, président du conseil des distilleries Seagram, et neveu de Charles Bronfman, président des Expos de Montréal, au lendemain de sa libération, le 17 août 1975?

Le fils du roi du whisky, alors âgé de 21 ans, avait été enlevé une semaine auparavant en banlieue de New York. Ses ravisseurs exigeaient la rondelette somme de 4,6 millions \$ en échange de sa libération, avant de réduire leur demande de moitié.

C'est un tuyau fourni par un des ravisseurs, en proie à un soudain « remords de conscience »

qui avait permis à la police de New York et aux agents du FBI de mettre fin à toute cette affaire. Le jeune Samuel II avait été retrouvé sain et sauf dans l'appartement d'un pompier de New York, à Brooklyn, couché sur un lit, ligoté, bâillonné, et les yeux bandés.

L'homme qui avait fourni l'information à la police, Dominic Byrne, 53 ans, exploitait un service de limousines dans un quartier de Brooklyn. Lui et son complice, Mel Patrick Lynch, 37 ans, ont été arrêtés et accusés d'extorsion de fonds d'usage illégal du service postal en rapport avec l'enlèvement de Samuel Bronfman II.

Deux jours avant la libération du jeune homme, M. Edgar Bronfman avait versé une rançon de 2,3 millions \$ aux deux kidnappeurs, d'origine irlandaise. Mais tout l'argent a été récupéré

par les agents du FBI. Il était caché sous un lit dans l'appartement d'un des auteurs du rapt, à Brooklyn, dans deux sacs à ordures.

Cette histoire avait fait couler beaucoup d'encre à l'époque dans les journaux américains et canadiens.

## Bronfman Inc.

■ Charles R. Bronfman, 58 ans, de Westmount, contrôle avec son frère Edgard, de New York, et leurs familles plus de 37 p. cent des actions de Seagram. Cette multinationale montrealaise affiche un actif de 10 milliards \$ US et des ventes de plus de 5 milliards \$ US. Elle a 13 000 employés.

Seagram détient une centaine de compagnies dans le monde qui

marques de spiritueux et plus de 350 vins différents.

Elle possède aussi des blocs d'actions de contrôle dans d'autres secteurs, comme la pétrochimie où Seagram détient 23,5 p. cent du géant Du Pont.

À titre personnel, Charles Bronfman possède le club de baseball des Expos de Montréal, dont il préside le conseil d'admini-





Steven Bronfman

## La police met au jour un complot pour enlever le fils de Charles Bronfman

ANDRÉ CÉDILOT  
ET MARCEL LAROCHE

**L**a police de la Communauté urbaine de Montréal a tué dans l'oeuf un projet d'enlèvement d'un fils du milliardaire Charles Bronfman, coprésident des distilleries Seagram's, que mijotaient depuis six mois trois anciens détenus qui espéraient obtenir une rançon de 5 millions \$.

Anton Anghel, 42 ans, d'origine roumaine, qui sort tout juste de prison pour l'attaque d'un camion blindé de la Well's Fargo en 1985, a comparu hier en Cour du Québec sous des accusations de complot et de possession d'une arme prohibée en rapport avec cette affaire d'enlèvement.

Le juge André Daviault n'a

pas hésité à suspendre la libération conditionnelle dont Anghel profitait depuis deux ans et à le retourner en cellule jusqu'à la tenue de son enquête sur cautionnement, prévue pour vendredi.

Les noms d'au moins deux autres personnes sont mentionnés dans la dénonciation. Il s'agit d'un Italo-canadien, Leonardo Modicamore, 25 ans, actuellement détenu au Centre Parthenais pour une affaire de meurtre, et Therlegrand Faustin, 19 ans, d'origine haïtienne, toujours au large.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, les trois hommes projetaient d'enlever Steven Bronfman, 26 ans, fils du roi du whisky et financier international Charles Bronf-

VOIR BRONFMAN EN A 2

# COMLOT D'ENLÈVEMENT DE BRONFMAN: UN DEUXIÈME INDIVIDU EST APPRÉHENDÉ

Un deuxième individu recherché dans l'affaire du complot d'enlèvement de Stephen Bronfman, fils du riche homme d'affaires, a été arrêté hier après-midi dans le quartier Rivières-des-Prairies.

*Michel Auger*

Therlegrand Faustin, 19 ans, n'a opposé aucune résistance lorsque les sergents-détectives Claude Larivière et Fernand Villeneuve l'ont accosté en face du 12 645 de la rue Jean-Raymond.

Le présumé instigateur de ce complot d'enlèvement, Anton Anghel, 42 ans, du chemin Queen-Mary, a été accusé mardi en Cour du Québec. Il reviendra en cour demain pour tenter d'obtenir un cautionnement.

Anghel, Faustin ainsi que Leonardo Modicamore sont soupçonnés d'avoir complotté avec deux autres individus pour enlever

Stephen Bronfman pour le séquestrer jusqu'à la livraison d'une rançon de 4 à 5 millions de dollars.

La cible du complot est le fils de Charles Bronfman, propriétaire des Expos et dirigeant de l'empire Seagram. Il est considéré comme l'un des hommes les plus riches au Canada.

Le jeune Faustin était activement recherché depuis le début de la semaine par plusieurs détectives de la police de la Communauté urbaine de Montréal.

Il était à bord d'une automobile avec deux autres personnes lorsque les enquêteurs de la section des vols à main armée l'ont cueilli, au début de l'après-midi.

Déjà en liberté sous cautionnement dans une affaire de vol à main armée auprès d'un marchand de bijoux du boulevard Saint-Laurent, Faustin reviendra en cour cet après-midi.

Quant à Modicamore, le troisième homme de cette affaire, le procureur de la Couronne au dossier, M<sup>r</sup> Jacques Dagenais, n'aura qu'à demander l'émission d'un

mandat d'amener car il est déjà pensionnaire de Parthenais.

Il est détenu et accusé du meurtre de M. Mario de Iacobis, 74 ans, un bijoutier de Rosemont tué il y a un an lors d'un important vol de bijoux dans sa résidence.

C'est en enquêtant sur le meurtre du bijoutier que les policiers de la CUM ont eu vent du complot contre le jeune héritier Bronfman.

Le jeune homme de 26 ans était constamment sous étroite surveillance d'une équipe d'enquêteurs privés depuis deux semaines.

Les comploteurs voulaient apparemment provoquer un accident de voiture dans le Vieux Montréal pour ensuite forcer le jeune étudiant à les suivre.

Il y a 15 ans, un cousin du jeune Bronfman avait quant à lui été enlevé durant quelques jours par deux New-Yorkais.

Une rançon de plus de 2 000 000 \$ avait été versée, mais les agents fédéraux américains du FBI avaient réussi à arrêter les auteurs du rapt.



Stephen et  
Charles Bronfman

## BÉDARD TÉMOIGNE CONTRE CELUI QU'IL QUALIFIE D'INSTIGATEUR

Le plan prévu par les complices qui se préparaient à enlever, en mai, le fils du propriétaire des Expos, Charles Bronfman: séquestrer le jeune Stephen, puis réclamer du père qu'il fasse larguer dans un lac de la Réserve faunique des Laurentides, depuis un hélicoptère, une rançon de plusieurs millions de dollars dans un sac.

*Rodolphe Morissette*

L'un des complices, Daniel Bédard, un mécanicien de Montréal âgé de 26 ans, a témoigné hier contre celui qu'il qualifie d'instigateur,

Anton Anghel (42 ans), un Montréalais d'origine roumaine, qui subit, seul, un procès devant jury, accusé de complot pour enlèvement.

Anghel et Bédard s'étaient liés d'amitié au

pénitencier de Cowansville. Bédard y purgeait une peine de cinq ans pour un vol à main armée. Une fois sorti de prison tous les deux, Anghel le retrouve en septembre 1989.

En novembre, Anghel lui propose de participer à un gros coup «qui m'apporterait de l'argent jusqu'à la fin de mes jours», raconte Bédard.

En janvier dernier, Anghel lui montre une coupure de presse repré-

sentant le fils Bronfman (26 ans) avec son père Charles, de même qu'un livre qui dresse la liste de toutes les compagnies du multimillionnaire.

Anghel recruterait lui-même une première équipe (deux personnes, lui mis à part), tandis que Bédard se trouverait aussi deux adjoints. À Bédard Anghel fournirait une camionnette, laquelle provoquerait une collision avec la BMW

du fils Bronfman dans le Vieux-Montréal (près du Palais de justice).

Une deuxième camionnette, celle d'Anghel, côincerait la BMW à l'arrière, tandis que Bédard et les siens enlèveraient le jeune homme et le transporteraient, dans leur véhicule, «vers un lieu inconnu» (de Bédard).

Les ravisseurs attendraient ensuite la rançon demandée. Bédard en ignorerait la somme totale dans la forêt du parc des Laurentides, au nord de Québec. Des hommes-grenouilles l'y aideraient à cueillir le trésor après l'arrivée de l'hélicoptère commandé aux Bronfman. Enfin, on enterrerait l'argent «le temps que l'affaire se classe».

Selon Bédard, Anghel lui a promis que le premier recevrait 4 millions \$ et ses deux acolytes, le restaurateur («La Bambas») Leonardo Modicatore et Therlogrand Faustin, 2 millions \$ chacun. Il ignore la part qu'auraient touchées Anghel et ses aides.

Mais dès le mois de février, Bédard eut peur, dit-il: «Je trouvais ça vraiment trop gros et trop imprécis. Je n'étais plus sûr d'en sortir vivant. J'avais peur qu'on me liquide et qu'Anton garde tout pour lui.»

Bédard s'est alors retiré du complot, a changé de travail et est disparu dans la nature. Bédard

## Début du procès pour tentative de rapt du jeune Bronfman

YVES BOISVERT

■ Le procès d'Anton Anghel, 42 ans, accusé d'avoir monté un complot en vue d'enlever le fils de l'homme d'affaires Charles Bronfman, a débuté hier devant un jury par le témoignage de Daniel Bédard, 26 ans, qui a révélé au jury la façon dont Anghel aurait monté ce coup fumant.

Bédard a rencontré Anghel il y a plusieurs années, au Centre de détention de Cowansville. En prison, Anghel était le meilleur compagnon de Bédard, qui purgeait une peine de cinq ans de pénitencier pour vol à main armée. Bédard est sorti de prison en 1987 et a commencé à travailler aussitôt comme mécanicien. En septembre dernier, Anghel devait entrer en contact avec lui pour monter le projet d'enlèvement.

Bédard ne connaissait pas le riche homme d'affaires montréalais. Mais Anghel lui aurait révélé l'ampleur de la fortune de Bronfman pour le convaincre qu'il y avait de l'argent à faire. En effet, selon les plans d'Anghel, Bédard à lui seul devait toucher 4 millions de dollars de la rançon projetée!

Selon la version du jeune homme, l'enlèvement devait se faire dans le Vieux-Montréal, près

d'un endroit que fréquentait le jeune Bronfman. Bédard, qui avait recruté deux partenaires, devait provoquer un accident avec une camionnette en fonçant sur la BMW du fils du propriétaire des Expos. Pendant ce temps, Anghel, dans une autre camionnette, arrivait par derrière et bloquait toute issue. Bédard et ses deux compagnons devaient enlever Bronfman et l'emmener quelque part en forêt, dans un parc national qui n'a pas été identifié.

Anghel aurait projeté de faire jeter l'argent de la grosse rançon qu'il projetait dans un lac, par hélicoptère... Des hommes-grenouilles devaient ensuite s'emparer de l'argent, qui serait caché « jusqu'à ce que l'affaire se tasse ».

Les discussions entre Bédard et Anghel auraient eu lieu entre septembre 1989 et février dernier.

Ce plan n'a jamais été réalisé parce que Bédard, qui se méfiait d'Anghel, a décidé de tout balancer. Il a déménagé et a changé d'emploi, afin de ne pas se faire repérer par Anghel.

« J'avais peur de ne pas sortir vivant de ça. J'étais sûr qu'il (Anghel) allait tout garder pour lui. J'avais peur de me faire liquider », a conclu Bédard, qui continuera à témoigner ce matin dans ce procès présidé par le juge André Biron, de la Cour supérieure.

J'avais peur de perdre ma liberté. Tous les moyens étaient bons pour qu'ils me laissent en liberté».

Michel Auger

C'est ce qu'a notamment déclaré, hier, en Cour supérieure, le témoin Daniel Bédard, 26 ans, au procès d'un ancien co-détenu, Anton Anghel, 42 ans, accusé d'avoir complété l'enlèvement de Stephen Bronfman, le fils du millionnaire Charles Bronfman, en mai dernier.

L'ex-détenu en voie de se réhabiliter par lui-même a déclaré que sa part personnelle de la gigantesque rançon qu'on voulait exiger avait été fixée par Anghel à 4 millions\$.

Bédard a raconté aux douze jurés et au juge André Hiron qu'il s'était retiré du complot parce qu'il avait pris peur.

Le procès a été interrompu en milieu d'après-midi à la suite d'un malaise d'un membre du jury.

## Le complot d'enlèvement du fils de Charles Bronfman

# LA DÉPOSITION DE BÉDARD A ÉTÉ EXAMINÉE À LA LOUPE

Le juge a remis à lundi la poursuite du contre-interrogatoire de Bédard par le défenseur de l'accusé, Me Gilles Richard.

C'est avec force détails que Bédard a décrit le rôle d'instigateur du complot qu'il attribue à Anghel durant l'interrogatoire du procureur de la poursuite, Me Jacques Dagenais.

Bédard a raconté qu'il n'avait pas dit toute la vérité lorsqu'il avait été interrogé par les sergents-détectives Fernand Villeneuve et André Chevalier de la police de la CUM.

«Je voulais me garder une porte de sortie au cas

où ils porteraient des accusations contre moi», a dit Bédard en réponse aux questions de Me Richard.

Il a admis avoir fausement déclaré aux enquêteurs qu'il se sentait menacé par Anghel.

Il a aussi dit qu'alors qu'il était emprisonné à Cowansville, l'accusé lui avait rendu de nombreux petits services.

C'est à la loupe que Me Richard a entrepris de vérifier toute la déposition de Bédard.

Le témoin purgeait une partie d'une peine de cinq ans de prison lorsqu'il a rencontré Anghel.

Le procès reprend lundi matin.

### L'ENLÈVEMENT BRONFMAN: LE DÉLATEUR SUR LA SEL- LETTE

■ L'avocat d'Anton Anghel, Me Gilles Richard, a longuement contre-interrogé le jeune délateur Daniel Bédard, hier, afin de faire ressortir des imprécisions et des contradictions dans son témoignage de la veille, au cours duquel Bédard révélait de quelle façon Anghel avait planifié l'enlèvement de Stephen Bronfman, le fils de Charles Bronfman, un des hommes d'affaires les plus riches au Canada. Le procès a dû être interrompu vers 15h30, une femme juré ayant ressenti un malaise. Le procès, présidé par le juge André Biron, reprend lundi. Anghel est accusé d'avoir comploté pour commettre un enlèvement.

# La police savait que le fils Bronfman était visé

(RM) — La Police de la CUM savait depuis les premiers jours de mars dernier que le fils de Charles Bronfman était la cible d'un enlèvement. Mais ce n'est que 20 jours plus tard que la famille du multimillionnaire montréalais en a été avertie.

L'enquêteur de police Fernand Villeneuve en a témoigné hier au procès d'Anton Anghel (42

ans), le seul des complices à être accusé dans cette affaire.

M. Villeneuve a dit qu'il avait appris, fin février, que Leonardo Modicamore, propriétaire du restaurant La Samba, boulevard Saint-Michel,

et quelques autres types projetaient d'enlever « quelqu'un » en vue d'obtenir une rançon. Il apprend « le 3 ou le 4 mars » que la victime sera Stephen Bronfman (26 ans), un étudiant.

M. Villeneuve a révélé

que ses supérieurs rejetaient, au départ, sa recommandation d'en avertir d'emblée la famille Bronfman. Il n'a pas dit pourquoi. Le 20 mars, finalement, les autorités policières se sont rangées à son avis.

La police enquêtait en effet sur le vol d'une bijouterie, à Rosemont. Elle soupçonnait Daniel Bédard (26 ans) et Modicamore, de même que Theriegrand Faustin (19 ans) d'avoir trempé dans le coup. La police filait les trois hommes, et la ligne téléphonique de La Samba avait été mise sous écoute.

À la mi-mars, les trois types sont arrêtés en rapport avec l'affaire de la bijouterie; Bédard et Faustin sont relâchés provisoirement (et l'écoute continue). L'enquêteur Villeneuve cherche le cerveau du projet d'enlèvement. Il soupçonne déjà Anghel.

Le 30 avril, il décide d'arrêter Bédard. Il trouve dans son carnet d'adresses le nom d'Anghel. Au poste, le policier suggère à Bédard qu'Anghel est l'instigateur du complot. Bédard avoue tout et confirme. Anghel est arrêté le jour même.

Finalement, ni Modi-

camore ni Bédard n'ont été accusés de ce « complot ». Témoin en poursuite, comme Bédard, Faustin, qui a reconnu hier en avoir fait partie sans avoir fait aucun autre geste, en fait accusé, mais les dénonciations ont été retirées il y a deux semaines.

Le procès se poursuit ce matin devant le jury, présidé par le juge André Biron.

## Les policiers avaient mis la main sur le «plan» de l'enlèvement du fils Bronfman

*C'est du moins ce que laisse entendre un témoin de la Couronne, «expert en enlèvements»*

**YVES BOISVERT**

■ Le 30 avril dernier, les policiers de la CUM ont saisi chez Anton Anghel quelques feuilles qui seraient, selon la Couronne, le «plan» de l'enlèvement de Stephen Bronfman, fils du milliardaire Charles Bronfman.

Voilà du moins ce qu'a laissé entendre M. Marcel Saint-Amour, un policier de la SQ à la retraite que la Couronne a fait admettre comme témoin «expert en enlèvements».

M. Saint-Amour a fait la relation de quelques-unes des cent enquêtes d'enlèvement qu'il a faites au Québec et en Ontario. L'enquêteur a notamment participé à l'enquête sur l'enlèvement de Pierre Laporte, en octobre 1970, puis à celle du gérant de caisse populaire sherbrookoïse Charles Marion, dans les années 70, qui avait fait énormément de bruit au Québec.

Selon «l'expert» Saint-Amour, les notes en roumain jetées sur papier et retrouvées dans l'appartement d'Anghel «ressemblent à ce que j'ai déjà vu dans des cas d'enlèvement ou d'extorsion».

Deux de ces feuilles étaient collées au mur au-dessus du bureau d'Anghel. On peut y lire une sou-

le de notes, dont «lumière allumée en permanence», «attendre 20 minutes», «cabine téléphonique avec enveloppe magnétique», «petites coupures», «scaphandre», etc.

S'il faut en croire l'ex-policier Saint-Amour, tous ces éléments font penser à des procédures classiques d'enlèvement: les malfaiteurs demandent que la rançon soit livrée en petites coupures; les messages qu'ils adressent à celui qui doit livrer la rançon sont souvent laissés dans une cabine téléphonique, etc.

Sur d'autres feuilles, on pouvait lire «Baie Comeau», «fleuve Saint-Laurent» et autres indications éparpillées.

Le jour de l'arrestation d'Anghel, les policiers ont également saisi chez lui une paire de menottes, un couteau et une baïonnette, une matraque et des étuis à revolver. Ils ont constaté qu'Anghel possédait de très nombreux livres sur les coups d'État, les mouvements terroristes et subversifs et quelques-uns... sur la crise d'octobre.

Anghel est accusé d'avoir complotté pour enlever Stephen Bronfman. Son procès devant jury, présidé par le juge André Biron, de la Cour supérieure, se poursuit ce matin.



## L'enlèvement du fils Bronfman

# Des documents compromettants trouvés chez Anton Anghel

(RM) — La police avait saisi chez Anton Anghel, qu'elle accuse d'être l'instigateur du projet d'enlèvement du fils de Charles Bronfman, des documents qu'elle juge révélateurs d'un tel projet.

Les demi-douzaine de pages saisies chez Anghel (42 ans) le 30 avril dernier sont écrites en roumain, la langue maternelle de l'accusé.

Le texte contient plusieurs éléments communs à des prises d'otages et à des extorsions, selon un expert de la Sûreté du Québec en activités terroristes, Marcel Sainte-Marie, maintenant à la retraite.

Le texte parle par exemple de la « phase où s'établit le contact » (pour la rançon ?), de « déplacement rapide avant les gars » (avant l'intervention des policiers ?), des divers signaux à donner au moyen des phares d'une voiture (par le porteur de la rançon ?), etc.

Surtout : le texte fait allusion à des « scaphandres » et aux mouvements d'un « hélicoptère ». L'un des complices allégués d'Anghel, Daniel Bédard, avait en effet témoigné (à charge) que le projet consistait à enlever le fils de Bronfman, Stephen (26 ans), au moment où il monterait « dans sa BMW noire » devant le restaurant Les Filles du Roy, dans le Vieux-Montréal. On exigerait ensuite de la famille une rançon de plusieurs millions de dollars.

Selon Bédard, l'otage devait être conduit ensuite dans le parc des Laurentides, d'où les ravisseurs attendraient que la rançon leur soit larguée dans un lac par un « hélicoptère », après quoi des « hommes-grenouilles » iraient la récupérer.

L'expert Sainte-Marie poursuit sa déposition ce matin, ce qui achèvera, ou à peu près, la preuve de la Couronne.

# Complot de rapt contre le fils Bronfman: la police a averti la famille

A BINSSE

La famille Bronfman a été avisée le 20 mars de l'existence d'un complot en vue d'enlever le fils de leurs. L'information lui a été transmise par la police de la GRC qui était au courant du complot depuis trois semaines.

C'est du moins ce qu'a déclaré hier le sergent-détective Fernand Villeneuve au procès devant jury d'Anton Anghel, 42 ans, accusé d'avoir ourdi ce complot d'enlèvement dont la victime devait être Stephen Bronfman, 26 ans, fils de l'homme d'affaires millionnaire Charles Bronfman.

Le policier a expliqué que dès février l'existence d'un complot pour enlèvement était connue des policiers, mais ceux-ci ne connaissaient pas l'identité de la victime. Ce n'est qu'au début de mars qu'ils apprendront, dans le cadre d'une enquête sur une affaire de vol de bijoux, que la victime

de ce complot était le jeune Bronfman.

La police n'a pas cru bon d'en informer la famille immédiatement parce qu'elle avait le « contrôle » des suspects, qui étaient surveillés par filature et par écoute électronique. D'ailleurs les supérieurs du sergent-détective Villeneuve n'étaient pas d'accord pour que la famille soit avisée, mais il a réussi à les convaincre.

C'est aussi au début de mars que les policiers ont pris conscience de l'implication de Daniel Bédard, le premier témoin de la poursuite, dans ce coup qui devait lui rapporter la coquette somme de 4 millions!

Bédard, qui a terminé son témoignage hier, a d'abord été arrêté le 12 mars relativement au vol de bijoux, mais les policiers ne l'ont pas interrogé à ce moment-là sur le complot d'enlèvement. M. Villeneuve a expliqué qu'il ne voulait rien dire tant qu'il ne connaîtrait pas l'identité de l'instigateur du complot. Le 30 avril, croyant alors connaître « l'âme dirigeante », il s'est rendu à nouveau chez Bédard et l'a arrêté pour le complot d'enlèvement. Le policier a d'ailleurs retrouvé le nom « Anton » dans le calepin d'adresses de Bédard.

Au début, Bédard ne voulait pas parler, mais il s'est mis à table lorsqu'il a réalisé que les policiers étaient au fait du plan.

Pour remercier Bédard de sa collaboration, M. Villeneuve lui a promis de parler au procureur de la Couronne pour qu'il ne soit pas accusé dans cette affaire. Bédard n'a jamais été accusé.

Bédard et Anghel se sont con-

nus au Centre de détention de Cowansville où Bédard purgeait une sentence de cinq ans pour vol main armée. Il est sorti de prison en juin 1987 et ce n'est qu'environ 30 mois plus tard qu'Anghel le contactait pour préparer le projet d'enlèvement.

Deux autres suspects ont aussi été arrêtés par la police en marge de cette affaire, Leonardo Mocciamore, qui n'a jamais été accusé et Pierre Legrand Faustin. Une accusation de complot a été présentée contre Faustin mais fut par la suite retirée. Faustin a indiqué hier qu'il était au courant d'un plan pour enlever quelqu'un mais ne savait pas qui devait être la victime.

Bédard, qui a dit ne pas connaître la somme de la rançon qui serait demandée, a précisé que Mocciamore et Faustin devaient recevoir chacun 2 millions pour leur participation.

Le procès, présidé par le juge André Biron, de la Cour supérieure, se poursuit ce matin.

## L'enlèvement du fils Bronfman

# Anghel dit qu'il préparait un roman

(RM) — Accusé d'avoir fomenté le projet d'enlever, en vue d'une rançon, le fils du multimillionnaire montréalais Charles Bronfman, Anton Anghel a entrepris hier de témoigner, en défense, que les policiers se sont totalement mépris sur la nature des « scénarios » qu'ils ont saisis chez lui.

Anghel (42 ans) soutient qu'il préparait un roman sur la dialectique de la « légalité » et de la « légitimité ». Que les notes griffonnées par lui décrivaient les personnages du roman et les principaux éléments de l'action fictive, dont une affaire de rançon.

Le témoin principal de la poursuite, Daniel Bédard (26 ans), avait déposé qu'Anghel l'avait recruté au tournant de l'année 1990 pour préparer l'enlèvement, dans sa voiture dans une rue du Vieux-Montréal, de Stephen Bronfman (26 ans), puis d'exiger de la riche famille une rançon de plusieurs millions de dollars.

Arrêté dans le cadre d'une enquête policière sur un autre délit, Bédard, avec son complice allégué Leonardo Modicamore, a fini par révéler aux policiers les détails du complot pour enlèvement et par désigner sa tête : Anghel, un Montréalais d'origine roumaine.

Le témoignage savant d'Anghel — il traite de création romanesque et de construction dramatique — donne à penser, du moins jusqu'ici, qu'il n'a eu avec Bédard, depuis la sortie de prison du premier au printemps 1988, que des contacts insignifiants, suivis, certes, mais dépourvus de toute discussion à propos d'un tel projet.

Bref, Anghel oppose sa crédibilité à celle de Bédard. Quant aux détails qu'a fournis Bédard sur les éléments du projet — une rançon larguée en forêt par hélicoptère et des hommes-grenouilles qui la sortiraient du lac —, Anghel les met au compte de son futur « roman », dont le scénario saisi par la police, qui parle de « scaphandres » et d'« hélicoptère », traiterait par hasard.

## Accusé de complot d'enlèvement Le «roman» d'Anghel suscite des doutes

Un expert en littérature a qualifié de plausible l'explication du roman qu'a fournie l'accusé Anton Anghel sur des documents saisis par la police dans son enquête sur le complot d'enlèvement du fils du millionnaire Charles Bronfman.

*Michel Auger*

Témoignant hier devant un jury présidé par le juge André Biron, de la Cour supérieure, André Carpentier, un expert en génétique littéraire de l'Université du Québec, a toutefois émis

des doutes sur les souvenirs d'Anghel.

L'accusé avait dit plus tôt dans le procès qu'il ne se souvenait pas de tous les détails des notes manuscrites pour la préparation de son roman.

Un expert appelé par la poursuite avait quali-

fié ces notes de plan d'enlèvement.

Le professeur Carpentier, interrogé par M<sup>e</sup> Gilles Richard, défenseur d'Anghel, a dit qu'il arrivait que de grands écrivains ne se souviennent pas de passages qu'ils avaient écrits et ce, après la production de nombreuses versions.

Toutefois, il s'est dit étonné du fait qu'Anghel, qui avait rédigé deux versions de sa prose, avait dit avoir tout ou-

blié de son premier jet.

Le procureur de la poursuite, M<sup>e</sup> Jacques Dagenais, a interrogé Anghel sur un vol à main armée de 380 000 \$ survenu en 1885 et pour lequel Anghel a été condamné à sept ans d'emprisonnement.

C'est durant ce séjour en prison que l'accusé, d'origine roumaine, aurait rencontré Daniel Bédard, 26 ans, qui a raconté plus tôt au procès sa participation au complot qui devait rapporter des millions de dollars à ses auteurs.

D'après Bédard, tout le complot a germé dans le cerveau d'Anghel.

Le procès reprend lundi. Les deux avocats au dossier exposeront alors leur vision de la preuve pour les jurés.

in usen

E1-5 1

~

## PERSONAJE

f 22  
01-9597.904  
13.11.90

GLORIA SCHMEIDER, născ WITKOWSKY  
palestrant, zons de frontiers cu Germania,  
mare, blondă, furs / scurt, sexy - 27 ani.

RAYMOND SCHMEIDER, curtor in imobil, /  
slab, inalt, brun - 48 ani / sot + sotie

CLAUDE WEBSTER, 35 ani, proprietar de  
salon funerar, taxidermist pasionat - "amantul"

HERMAN REIG, 45 ani, mariv,  
franzuzesc, - "detectiv"

NADINA, 40 ani, fixans din... Spania  
ghicitoare modernă, magie & tek - vecina  
lui Alex - au un zid comun.

ELVIRA BROWN / WEISSMAN / GRUMBERG  
35 ani, fatis curtor, evreiesc

MAXIMILIEN BROWN, 50 ani, notar.

C. b. 20 04 90 a 19. 3- dec.

12. 5. 2011

En lusa

EP-5.1

01-9597 904

90 6-14

2

ECHIPA

p. 21  
01-9597-90-4  
13.11.90

ALEX BANDERA - 38 ani

THEO VAIDA - 42 ani, iugoslav.

ROCCO - porecit MUSSOLINI / italeni

VINCENZO - porecit STALIN / 35 ani.

LINDA ROMERO - 23 ani, venezuela

CARLOS RAMIREZ - peruvian / venit din  
U.S.A.

C. Vasilescu Sib 30 april 1990 - 19 dec. 3-11.

# Crime ou littérature?

YVES BOISVERT

■ Tout ce que la police a recueilli pour prouver qu'Anton Anghel complotait en vue d'enlever Stephen Bronfman, le « plan de l'enlèvement », les notes qu'il a prises: tout ça, c'est du cinéma. Ou plus précisément, de la littérature.

Car ce n'est pas l'enlèvement du fils d'un des hommes les plus riches en Amérique du nord qu'Anghel concoctait, mais bien un roman à saveur philosophique. Voilà du moins ce que l'accusé de 42 ans est venu dire au jury, hier.

Anghel a choisi de témoigner pour sa propre défense. Interrogé par son avocat, Me Gilles Richard, le dissident roumain a contredit totalement la version donnée par le délateur Daniel Bédard, 26 ans, qui affirme qu'Anghel l'avait convaincu de participer à un complot en vue d'enlever le jeune Bronfman. Cet enlèvement devait rapporter 4 millions de dollars à Bédard seulement.

Anghel a révélé au juge André Biron et aux 12 jurés les grandes lignes de son roman, encore en chantier au moment de son arrestation, fin mars. Tout d'abord, a-t-il dit, il fallait trouver les idées maitresses du roman. « Je n'ai pas été capable de me détacher des notions de légalité et de légitimité », a-t-il expliqué.

« Je voyais la légitimité comme la légalité ajustée aux circonstances, selon le principe que le but justifie les moyens », a dit Anghel. « À cela, je voulais ajouter une réflexion sur le pouvoir, qui décou-

le de la propriété, de la personnalité et de l'organisation. »

Pour ce roman à thèse, Anghel a inventé une douzaine de personnages venant des quatre coins du monde. « Ils pensaient tous que la liberté passait par l'argent », a dit le romancier.

Ces personnages désirant être libres, ils ont préparé une action illégale qui devait leur rapporter gros. « Pas un enlèvement », a cependant précisé Anghel. Après avoir exécuté leur coup (peut-être un vol de tableaux), ils devaient cependant réaliser que l'argent ne donne pas la liberté...

Anghel a également résumé ses ennuis avec les autorités roumaines pendant les années 70. Il a été incarcéré deux fois pendant un an et demi pour avoir tenté d'émigrer avec sa femme. Quand il a finalement réussi à s'enfuir à Paris, le régime roumain a refusé de laisser partir sa femme et son enfant. Anghel a fait une grève de la faim pendant 20 jours, au terme desquels la famille fut réunie.

Quant à ses rencontres avec Daniel Bédard, Anghel a déclaré en avoir eu une dizaine. Il prétend que c'est Bédard, et non lui, qui sollicitait ces rencontres et qu'il n'a jamais été question d'un quelconque enlèvement.

Si Anghel a appelé Bédard en mars 1990 chez ses parents à Chicutimi, c'est tout simplement qu'il le cherchait pour réparer sa voiture (Bédard est mécanicien). Bédard a dit avoir déménagé pour ne pas qu'Anghel vienne le relancer avec son projet d'enlèvement mais que ce dernier avait appelé ses parents pour savoir où le retrouver.

La défense d'Anghel se poursuit ce matin.

## L'enlèvement du fils Bronfman

# Anghel jure n'avoir rien à voir dans cette histoire

(R.M.) -- Accusé d'avoir projeté l'enlèvement du fils de Charles Bronfman, propriétaire des Expos de Montréal, Anton Anghel a juré hier qu'il n'a «rien à voir avec cette histoire de fou».

Depuis mercredi Anghel (42 ans) témoigne en défense et s'applique à démontrer qu'il avait entrepris, au début du printemps dernier, d'écrire un roman qui pouvait trahir des similitudes avec le complot allégué pour enlever Stephen Bronfman.

Comme, à l'époque, Anghel était toujours en libération conditionnelle au terme d'une peine de sept ans de prison pour un vol spectaculaire d'argent au centre-ville

de Montréal, il était en contact hebdomadaire avec M<sup>me</sup> Kathleen McDonald, agent du Service correctionnel du Canada.

Celle-ci a confirmé hier qu'à la mi-avril - donc deux semaines avant son arrestation, Anghel lui avait confié qu'il préparait un tel roman. Le 30 avril, les policiers saisissaient chez lui une demi-douzaine de pages manuscrites faisant état d'une rançon larguée par un «hélicoptère» et récupérée par des «scaphandres».

Ces éléments, l'ex-détenu Daniel Bédard, qui s'est présenté comme le complice d'Anghel en vue d'enlever le jeune Bronfman et d'exiger une rançon de plusieurs millions de dollars, a dit qu'ils faisaient partie du complot.

Contre-interrogé par la Couronne, Anghel doit défendre sa crédibilité à propos d'une multitude de détails sur lesquels il avait d'abord témoigné avec la plus grande assurance et la plus grande précision.

Ses réponses se font alors plus évasives. Ainsi, il est peu loquace sur les détails des cours de cinéma qu'il est censé avoir suivis quelques mois à l'Université de Montréal en 1988. Ou encore sur les motifs qui l'ont amené à téléphoner aux parents de Daniel Bédard à Chicoutimi pour retracer ce dernier, un mécanicien, au moment où, en pleine heure de pointe, à Montréal, les freins de la voiture d'Anghel ont cédé...

Le contre-interrogatoire de l'accusé se poursuit aujourd'hui devant le jury.



## Roman ou enlèvement?

■ La défense a clos sa preuve avec le témoignage d'un expert en «génétique littéraire», hier, au procès d'Anton Anghel, 42 ans, accusé d'avoir comploté en vue d'enlever Stephen Bronfman, le fils du milliardaire montréalais Charles Bronfman.

M. André Carpentier, professeur à l'UQAM, comme son titre l'indique, a déclaré qu'il est plausible que le «plan d'enlèvement» saisi par les policiers dans l'appartement d'Anghel soit en fait, comme le prétend l'accusé, une ébauche de roman.

Les avocats feront leur plaidoirie lundi, et, après les directives du juge André Biron, les six hommes et six femmes formant le jury pourraient commencer à délibérer mardi ou au plus tard mercredi.

# Un jury acquitte Anton Anghel

LISA BINSSE

■ Anton Anghel, 42 ans, a été acquitté hier par un jury de l'accusation d'avoir ourdi un complot d'enlèvement dont la victime devait être Stephen Bronfman, 26 ans, le fils du propriétaire des Expos, Charles Bronfman.

En entendant les mots «non coupable», Anghel s'est brièvement caché le visage dans les mains. Il a ensuite remercié le jury en tirant sa révérence. Il a aussi remercié chaleureusement son avocat, Me Gilles Richard, et a donné la main au procureur de la Couronne, Me Jacques Dagenais, et à l'enquêteur de la police, le sergent-détective Fernand Villeneuve, en lui disant: «Ca ne va pas être à la prochaine....»

Le verdict du jury a été rendu après trois jours de délibérations.

Avant de se prononcer, le jury a demandé à écouter une nouvelle fois plusieurs des témoignages qui avaient été enregistrés durant le procès, dont ceux de deux «complices», Daniel Bédard et Therlegrand Faustin. Une de

leurs questions portait notamment sur le fait que la Couronne n'ait pas fait témoigner le troisième «complice», Leonardo Modicamore.

Il faut souligner que Bédard et Modicamore, dont les noms apparaissent dans l'acte d'accusation contre Anghel, n'ont pas été accusés relativement à cette affaire. Faustin a été accusé mais cette accusation fut retirée par la suite.

Selon la preuve de la Couronne, le plan était d'enlever le fils Bronfman dans le Vieux-Montreal, à proximité d'un endroit qu'il fréquentait. Bédard, qui avait rencontré Anghel au Centre de détention de Cowansville, devait provoquer un accident avec un camionnette. Il devait foncer sur la BMW du jeune Bronfman pendant qu'Anghel, occupant une autre camionnette, bloquerait toute issue.

Bédard, le principal témoin de la poursuite, et ses comparses devaient enlever Bronfman et l'emmener quelque part en forêt, dans un parc national qui n'a pas été déterminé. Anghel aurait projeté de faire jeter l'argent de la rançon dans un lac, par hélicoptère. Des

hommes-grenouilles devaient ensuite s'emparer de l'argent et caché le tout «jusqu'à ce que l'affaire se tasse».

Bédard devait recevoir la coquette somme de 4 millions et ses compagnons deux millions chacun. Mais le plan n'a jamais vu le jour. Bédard se méfiait d'Anghel et il a décidé de tout laisser tomber.

Anghel qui, au moment de son arrestation, était en liberté conditionnelle au terme d'une peine de sept ans pour un vol commis au centre-ville, a soutenu en défense qu'il n'avait rien à voir avec cette «histoire de fou». Il a expliqué que les policiers s'étaient mépris sur la nature des «scénarios» qu'ils avaient saisis chez lui. Au début du printemps, il avait commencé à écrire un roman. Ses notes décrivaient des personnages et les principaux éléments d'une affaire de rançon, d'où la méprise de la police.

Le jury a de toute évidence opté pour cette version des faits.

Le procès qui a duré une dizaine de jours était présidé par le juge André Biron, de la Cour supérieure.

## Complot d'enlèvement du fils de Bronfman

# ANGHEL NON COUPABLE

Un jury a délibéré trois jours avant de trouver, hier, Anton Anghel non coupable du complot d'enlèvement du fils du multimillionnaire Charles Bronfman en vue d'obtenir une rançon de plusieurs millions de dollars.



Michel Auger

C'est en tirant sa révérence aux six hommes et six femmes qui venaient de l'innocenter que l'immigré roumain de 42 ans a accueilli le verdict du jury qui siégeait depuis trois semaines sous la présidence du juge André Biron de la Cour supérieure.

Après avoir serré dans ses bras son procureur M<sup>e</sup> Gilles Richard, Anghel a accepté les poignées de main du procureur de la poursuite M<sup>e</sup> Jacques Dagenais et du sergent-détective Fernand Villeneuve, l'un des deux enquêteurs dans ce dossier avec son collègue André Chevalier.

Au policier de l'escouade des vols à main armée de la police de la Communauté urbaine de Montréal, Anghel a dit qu'il ne souhaitait le revoir de sitôt.

Après l'audition d'une longue preuve basée surtout sur le témoignage d'un présumé complice, Daniel Bédard, 26 ans, les jurés n'ont donc pas cru la thèse de l'accusation.

Anghel a été arrêté à la fin du printemps dernier en compagnie de trois autres individus.

Toutefois, l'immigré roumain a été le seul individu accusé dans ce dossier.

D'après le témoignage de Bédard, Anghel lui avait promis une bonne partie de la rançon qu'il espérait obtenir en échange de la remise en liberté de Stephen Bronfman, un étudiant fils de la célèbre famille des riches distillateurs.

La bande, aux dires du délateur, voulait kidnapper l'héritier en provoquant un accident non loin du restaurant qu'il fréquentait habituellement dans le Vieux-Montréal.

La part de Bédard, d'après ce qu'il a dit en cour, devait être de quatre millions de dollars.

La même somme était promise aux deux autres kidnap-

peurs recrutés par Bédard.

La police a eu vent du complot contre l'héritier Bronfman en enquêtant sur le meurtre d'un bijoutier de Rosemont.

En effectuant une perquisition chez Anghel les policiers avaient trouvé des notes qu'ils jugeaient fort incriminantes.

Le texte parlait du dépôt d'une somme d'argent dans une réserve faunique au nord de la ville de Québec et du repêchage de l'argent par des hommes-grenouilles.

Anton Anghel, 42 ans, jure que les documents qu'un expert policier qualifié de plan pour un enlèvement ne sont en réalité qu'une ébauche de roman.

Un spécialiste de l'UQAM est venu confirmer que le texte d'Anghel pouvait bien être une oeuvre de fiction. Les jurés ont passé trois jours dans leur chambre de délibération et ont pratiquement réécouté les cassettes des principaux témoignages.

Un peu avant midi, hier, les douze citoyens annonçaient leur verdict.

Le juge Biron a eu

vite fait de remercier tout le monde pendant qu'Anghel ne ménageait pas les courbettes et les signes de satisfaction.

Condamné à sept ans pour un vol à main armée de 431 000\$ sur des messagers d'un camion blindé en 1984, l'accusé était en libéra-

tion conditionnelle au moment de son arrestation.

Cette libération avait été révoquée. Il n'est donc maintenant question que d'un délai technique avant qu'Anghel ne se retrouve à l'air libre, vu le sort que vient de lui réserver ses pairs.



Anton Anghel ne cachait nullement sa joie lors du prononcé du verdict.

# Le pèlerinage estival de Titica Serban dans son pays d'origine, la Roumanie

GÉRALD  
LEBLANC



Comme des dizaines de milliers d'immigrants d'Europe de l'Est, Titica Serban suit avec le plus vif intérêt les bouleversements qui secouent l'URSS et ses anciens satellites. Elle aussi s'est demandé si le temps n'était pas venu de retourner «chez soi».

«Cet été, je mêlais les mots. Je disais chez nous à Bucarest ou chez nous en Roumanie, alors que je parlais de Montréal et du Québec», raconte-t-elle à son retour d'un voyage chargé d'émotion.

Elle vient en effet de passer le

mois d'août dans son pays d'origine, avec son fils de 14 ans. Pour Félix, qui n'avait que deux ans lors de son arrivée à Montréal en 79, c'était la découverte d'un nouveau monde; pour sa mère, un pèlerinage dans le monde de son enfance, quitté en catastrophe il y a 14 ans.

Évasion en canot pneumatique sur la Mer Noire, emprisonnement, grève de la faim, tremblement de terre... c'est une feuille de route chargée que portait la jeune Roumaine lorsqu'elle quitta son pays pour l'Autriche, la France et enfin le Canada.

Retournée «chez elle» avec une motte de terre, précieusement conservée depuis 13 ans, Titica est revenue «chez elle» avec un grand drapeau troué et la conviction d'avoir vraiment changé de pays.

«Chez nous, on dit qu'il n'est pas bon de garder quelque chose des morts; c'est pourquoi on se lave les mains en sortant du cimetière. Il était donc important de remettre la terre sur la tombe de «petit frère» — c'est ainsi qu'on appelle notre premier fils — et de mes beaux-parents», explique la Montréalaise de 37 ans.

C'est lors de son deuxième emprisonnement avec son ex-mari que leur fils de deux ans fut emporté, avec ses grand-parents paternels, par le tremblement de terre qui détruisit une bonne partie du vieux Bucarest en 1977. A leur sortie de prison, on procéda à la cérémonie officielle d'inhumation des Anghel dans le cimetière militaire, car le grand-père paternel avait été un colonel de l'armée.

Toute une coïncidence! On enterrait la femme d'un ministre lors de la visite de Titica cet été. Elle y a donc revécu les cérémonies officielles, avec la musique militaire et la messe célébrée par cinq prêtres orthodoxes dans la chapelle du cimetière.

«J'étais tellement émue que je n'ai même pas pleuré. C'est juste avant de revenir, lors de la deuxième visite, que j'ai pogné une vraie crise», raconte la Roumaine devenue montréalaise, comme en témoigne cette dernière expression.

«Avec leurs fleurs et leurs bougies qui brûlent à la tombée du jour, les cimetières sont très beaux et très animés. Tout un contraste avec le reste du pays en proie à la misère.»

## Une éternelle récession

Titica avait hâte de retourner au pays pour faire un vrai choix, entre la Roumanie et le Québec. «La première fois, nous sommes partis pour des raisons idéologiques, parce que nous n'en pouvions plus d'entendre la langue de bois, répétant le rituel des réfrains communistes à la sauce de Ceausescu. C'était courageux, je crois.

«Cette fois-ci, c'est un peu par lâcheté que je ne suis pas restée. C'était vraiment pénible de constater l'état du pays: les bibites dans la farine, les allumettes qui n'allument jamais, les interminables files d'attente, les maisons mal chauffées, l'eau courante qui s'arrête la nuit... comme si le pays était en récession depuis 50 ans.»

Titica a trouvé difficile de parler avec ses anciens amis. «Nous étions une quinzaine à Bucarest;

les mêmes personnes étaient venues lors de mon départ en train pour Paris, 14 ans plus tôt. Je me sentais coupable de ne pas être restée avec eux qui se sont tapés ces terribles années de la fin de Ceausescu. En même temps, je ne pouvais leur dire comment j'avais l'impression que tout était devenu imitation — même le pain — que tout le monde faisait semblant — semblant de travailler, semblant de payer, semblant de discuter. Mes amis n'osaient même pas me dire pour qui ils avaient voté l'an dernier.»

A l'aéroport, un Français m'avait dit: «Madame votre pays va vite reprendre vie et devenir la perle de l'Europe de l'Est. J'en suis certain, vous allez voir, m'assurait-il, en pensant sans doute que j'habitais encore en Roumanie.»

En partant, j'ai ainsi pu dire à mes amis: «Tout reste à faire et tout est possible ici. C'est chez vous maintenant l'Amérique. Mais je savais que moi je ne pourrais pas vivre les terribles années de privation qu'ils devront traverser avant de retrouver la prospérité et la jouissance d'une vie décente.»

## Un grand trou

Durant son séjour en Roumanie, Titica et son fils ont vécu le putsch avorté de Moscou. «Les gens avaient peur que ce soit le signal d'un retour en arrière. J'étais contente que nous nous soyons inscrits à l'ambassade canadienne.»

«Mes amis ne savent pas plus que nous ce qui s'est passé vraiment à la fin de 89: un putsch ou une révolution populaire. C'est un grand trou, comme celui qu'on a fait dans le drapeau, en enlevant l'emblème communiste, plaqué durant une demi-siècle dans le jaune-bleu-rouge de la Roumanie.»

Un incident, survenu à Bucarest, est venu renforcer le malaise ressenti par la Roumaine au cours de cette visite dans son pays, qui n'était plus le sien. Elle prend ici toutes les précautions. «Je suis prête à mettre ça sur le compte de l'émotion, prête à y voir le geste d'un ivrogne et tout ce qu'on veut, mais j'ai eu la nette impression — Félix a vécu la même chose — qu'on avait essayé de nous écraser, peut-être parce que nous étions des «étrangers». Ça m'a laissé une sorte de sentiment que le pire n'était pas encore passé dans le cher pays de mes ancêtres.»



Titica et Félix, devant leur appartement à Montréal, avec le drapeau roumain d'où ils ont enlevé l'ancien emblème communiste qui figurait dans le jaune du tricolore. PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Malgré ce malaise persistant, Titica a pleuré avec ses parents et amis quand la télé a annoncé que la république de Moldavie (ancienne partie du territoire roumain rattachée à l'URSS) avait voté son indépendance, adopté le nouvel hymne de la Roumanie et ajusté sa montre à l'heure roumaine. «J'ai alors senti que la Roumanie faisait encore partie de moi.»

Elle a aussi été fort touchée de retrouver les choses inchangées chez ses tantes à la campagne. «Les plats à lait des chats, le fer à cheval près du perron, le tablier de grand-mère... vraiment rien n'a changé dans la campagne de Braïla (la ville de sa famille, qui vit maintenant toute entière à Montréal). On dit parfois: si j'avais mon île. Moi, je dirai: si j'avais

ma campagne en Roumanie.» C'est sans doute un peu la même chose que veut dire Félix quand il résume son voyage par ces mots: «Au moins les gens sont gentils.»

Titica a enfin été très touchée par une émission de télé sur les anciens prisonniers politiques. «Certains suppliaient leurs concitoyens de ne pas se venger, les invitaient à briser le cycle de la violence. Un vieux philosophe de 80 ans à qui on demandait s'il pardonnait ce qu'on lui avait fait a répondu. Si j'avais pensé qu'on me faisait cela à moi, je me serais suicidé. Mais je savais que c'était au peuple roumain qu'on faisait mal et c'est pourquoi j'ai tenu le coup. Cette fierté et cette grandeur d'âme me dit que la Roumanie va sortir du grand trou.»



Titica Serban et son fils Félix, visitant cet été la tombe de «petit frère» dans le cimetière militaire de Bucarest, la capitale de la Roumanie.